



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

N° 2026 - 31

L'an deux mil vingt six, le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, Mme LEFRANS Nicole, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. LANGLET Philippe, M. DOUBLET Grégory, M. DÉGARDIN André, Mme CAPON Lindsay, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme TRAULET Delphine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LENNE Camille

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15 AVR. 2026

et publication du :

21 AVR. 2026

OBJET : Délégués aux instances Communales

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués de la Commune auprès des différentes instances communales.

Sont élus, par 17 voix pour et 1 abstention :

Conseils d'écoles :

Achille Baillet : Mme Isabelle Gardé-Gricourt (1 Titulaire) et Mme Camille Beauvisage-Lenne (1 Suppléante)

Lucien Martel : Mme Isabelle Gardé-Gricourt (1 Titulaire) et Mme Lindsay Capon Suppléante)

Sacré Cœur : M. Éric Pelletier (1 Titulaire) et Mme Lindsay Capon (1 Suppléante)

Conseil d'administration du collègue Louis Juvet :

M. Grégory Doublet (Titulaire) et M. Patrick Grosjean (Suppléant)

Association de commerçants :

1 Titulaire : Mme Thérèse Descroix

1 Suppléant : M. Franck Dublancher



CNAS (Centre National de l'Action Sociale) :

1 titulaire : Mme Agnès Raffray

En sus du référent technique : Mme Alexandra Bouteleux

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Patrick GROSJEAN

